



# INFORMATIONS SUR LA PRESTATION DE FORMATION

contact@fpt-formations.com - Siret 822 325 056 00031

www.fpt-formations.com

Formation	AMENAGER LE TEMPS DE TRAVAIL
<b>Format</b>	Distanciel – Formation à distance
<b>Durée</b>	1 jour
<b>Public visé</b>	Cadres RH, DGS, DGA, gestionnaires RH
<b>Prérequis</b>	Connaissance fonction publique
<b>Objectifs de la formation</b>	Maîtriser la réglementation du temps de travail des agents territoriaux Connaître les outils pour aménager et flexibiliser le temps de travail dans la FPT Eviter les contentieux
<b>Modalités pédagogiques</b>	La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations professionnelles
<b>Compétences acquises à l'issue de la formation</b>	La maîtrise de la réglementation du temps de travail dans la FPT La connaissance des outils nécessaires pour aménager et flexibiliser le temps de travail dans la FPT La sécurisation juridique des aménagements du temps de travail
<b>Moyens et supports pédagogiques</b>	Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.
<b>Modalités d'évaluation et de suivi</b>	Mise en situation et cas pratiques Tour de table Evaluation à chaud
<b>Profil du / des Formateur(s)</b>	Formateur Expert – Avocat spécialisé dans le droit de la fonction publique
<b>Informations sur l'accessibilité</b>	Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.
<b>Délais d'accès à la formation</b>	Pour que nous puissions recueillir vos attentes et adapter la formation si besoin, il est idéal de transmettre votre inscription 15 jours à l'avance. Les inscriptions pourront être acceptées jusqu'à la veille de la formation. Nous mettrons tout en œuvre pour adapter, dans la mesure du possible, la formation.
<b>Taille du groupe</b>	La session de formation comporte à minima 3 participants et au maximum 10 participants. Le seuil d'ouverture est donc fixé à 3 participants.